

FORMATION À LA CONDUITE D'ENGINS SELON LE RÉFÉRENTIEL R482 POUR LA CATÉGORIE F

1. Objectifs de la formation

1.1 Objectifs généraux :

- Assurer la conduite en sécurité des engins de chantier des catégories F (chariots de manutention tout-terrain).
- Apporter aux apprenants les compétences théoriques et pratiques requises pour prévenir les risques professionnels.
- Répondre aux exigences légales pour préparer le CACES R482 catégorie F.

1.2 Objectifs spécifiques :

- Maîtriser les réglementations applicables aux engins des catégories concernées.
- Identifier les risques liés à l'utilisation des engins et mettre en oeuvre des mesures de prévention.
- Réaliser les évaluations préalables et les contrôles d'usage avant la mise en service des engins.
- Manipuler les engins dans des conditions sécuritaires et optimiser leur utilisation.

3. Prérequis

- Avoir une aptitude médicale attestée pour la conduite d'engins.
- Maîtriser les notions de base en lecture et calcul.
- Posséder une expérience préalable en conduite d'engins (conseillé mais non obligatoire).

5. Organisation pédagogique

5.1 Modalités :

- Formation alternant théorie (en salle) et pratique (sur chantier ou site équipé).
- Groupes limités à 6 à 8 participants pour une formation optimale.

5.2 Durée :

- Formation initiale : 3 jours (21 heures).
- Formation recyclage : 2 jours (14 heures).

5.3 Équipements requis :

- Engins conformes à la catégorie F (voir annexe 1 du R482).
- Matériel de protection individuel (casques, gants, gilets réfléchissants).

2. Public visé

- Conducteurs d'engins souhaitant obtenir ou renouveler le CACES® R482 catégories F.
- Salariés du secteur du BTP, de la logistique ou autres domaines nécessitant l'utilisation des engins visés.

4. Contenu de la formation

4.1 Partie théorique :

- **Rôle et responsabilités des conducteurs et employeurs :** obligations réglementaires, autorisations de conduite.
- **Technologie des engins :** structure, fonctionnement des dispositifs de sécurité, équipements interchangeables.
- **Risques liés à l'utilisation :**
 - o Risques mécaniques (chaîne cinématique, freins).
 - o Risques liés à l'environnement (conditions météorologiques, stabilité).
- **Règles de circulation :**
 - o Sur chantier : plan de circulation, priorités, distance de sécurité.
 - o Sur voie publique : signalisation, restrictions de circulation.
- **Vérifications et entretien :** préparations préalables, inspections de routine.

4.2 Partie pratique :

- **Prise en main des engins :**
 - o Inspection visuelle et contrôles avant démarrage.
 - o Positionnement sécuritaire sur le poste de conduite.
- **Manoeuvres courantes :**
 - o Chariot tout-terrain : manipulation de charges, équilibrage.
- **Simulation de scénarios à risque :** conduite sur terrain accidenté, arrêt d'urgence.
- **Maintenance basique :** application des étapes d'entretien courant.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

En cas de formation réalisée en présentiel et avec location de salle, les locaux sont garantis accessibles aux PMR. Autres handicaps, nous contacter pour mise en place des moyens de compensation

6. Évaluation et attestation

6.1 Épreuves théoriques

- Test QCM basé sur les connaissances définies dans l'annexe 2 du R482.

6.2 Épreuves pratiques :

- Manoeuvres sur engins représentatifs de leur catégorie.
- Validation de l'aptitude à réaliser les opérations demandées en sécurité.

6.3 Attestation :

- Attestation de conduite en cas de réussite aux tests et manoeuvres.
- Attestation de formation pour les candidats n'ayant pas validé tous les tests et manoeuvres.

8. Documents de référence

- Recommandation R482 (INRS).
- Code du travail, articles R4323-55 et R4323-56.
- Annexes techniques spécifiques aux catégories F.

7. Modalités et délais d'accès

- En intra-entreprise - Action planifiée en concertation avec l'entreprise
- En inter-entreprises, selon planning inter-entreprises
- Nous contacter par téléphone ou par mail

9. Dispositions complémentaires

- Possibilité de formations adaptées aux besoins spécifiques des entreprises.
- Formation à renouveler tous les 10 ans ou en cas de mise à jour réglementaire.



Prochaine révision : 2026
Références : Recommandations pédagogiques de l'INRS. Rédaction : IFPR / Version du 07/02/2025

Contacts

IFPR  Carrière de Kangani - 97690 KOUNGOU  0269 61 15 50

 contact@ifpr.yt  www.ifpr.yt       IFPR.YT